

Annulation en appel de la DUP du tramway de Nice

Après l'annulation de la procédure d'attribution du marché de travaux du centre de maintenance des trams et du parking du quartier du Rouret en début d'année, c'est la DUP du tramway niçois qui vient d'être annulée à son tour par la cour administrative d'appel de Marseille. La motivation de cette décision, concerne la prise en compte partielle d'une réserve du commissaire enquêteur relative au stationnement des riverains après la livraison du tramway

A un peu plus de trois mois de la mise en service de la 1ère ligne du tramway, cette décision, qui annule des jugements précédents du tribunal administratif de Nice confirmant la légalité de cette DUP, ne devrait pas avoir d'impact sur la fin des travaux, d'autant que le préfet des Alpes-Maritimes, qui avait signé cette DUP, a décidé de porter le dossier en Conseil d'Etat.

(16/07/2007)

Observations de l'Association des Citoyens Laurentins

Le communiqué se veut rassurant, l'autre son de cloche, celui des associations niçoises, est tout autre : celles-ci estiment entre 5000 et 6000 le nombre de places de stationnement nécessaires du fait des travaux du tramway et du nouveau plan de circulation qui en découle, c'est-à-dire des zones piétonnes, et des nouveaux sens uniques entre autres, qui occasionnent la suppression de nombreuses places de parking. Ces observations ont été mentionnées lors de l'enquête publique, et le commissaire enquêteur avait émis des réserves à ce sujet. La CANCA (Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur) avait répondu en proposant la création de nombreux parkings. Le total des places de ces parkings atteindrait très approximativement* le nombre de places de stationnement retirées en surface (* exemple : la transformation du parking Libération de 700 places en un de 1500 places ne pourrait être considéré comme une création de 1500 places).

Problème : ces parkings auraient dû être créés en 2005-2006 et, à ce jour, ils ne seraient toujours pas inscrits au budget.

Par ailleurs, ce projet considère-t-il l'arrivée de nouveaux visiteurs extérieurs à la ville?

Concernant la réponse judiciaire, il faut attendre environ deux ans l'avis du conseil d'état.

Pour les contribuables ce coût supplémentaire porterait la valeur totale - incombant à la réalisation du tramway de la CANCA - sans doute aux alentours du milliard d'euros. Or le montant initial du projet était estimé à 360 Millions d'euros !

Quel coût pour les 27 km d'"extension" (permettant de desservir la Trinité, Saint Laurent du Var, Cagnes sur mer, et Carros) ?

La concertation qui vient d'avoir lieu révèle que 91% des personnes qui se sont exprimées sont pour sa réalisation.

Seraient-elles pour perdre 20 à 30 minutes sur un trajet (une heure par jour) ?

Seraient-elles pour déboursier une somme 3 fois supérieure à celle du projet actuel ?

A ce prix, nous pourrions avoir un V.A.L (Véhicule Autonome Léger) depuis le port de Nice jusqu'à Cannes, sans risques d'accidents, tandis que le doublement de l'A8, et ses conséquences pour l'environnement, seraient reportés aux calendes grecques.

Habituellement, l'enquête publique a lieu environ 18 mois après la concertation publique. Dans l'attente de la décision judiciaire concernant la DUP de la ligne 1 du tramway, nos élus peuvent-ils encore proposer la prolongation de ce projet ?